



Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle
des Agriculteurs, Viticulteurs
et Horticulteurs Luxembourgeois

à Madame la Ministre
de l'Environnement

N/Réf: MG/PR/03-04

Strassen, le 1^{er} mars 2017

Avis

Sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 concernant l'emploi des armes et munitions de chasse, les moyens autorisés pour l'exercice de la chasse ainsi que l'emploi du chien de chasse.

Madame la Ministre,

Par lettre du 19 janvier 2017, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique. Celui-ci a été analysé en assemblée plénière du 16 février 2017.

La Chambre d'Agriculture note que le projet sous avis prévoit d'autoriser l'usage de carabines munies d'un silencieux à la chasse. Ces dernières produisent significativement moins de -recul, de -lueur de tir ainsi que de -bruit (de l'ordre de 20 à 24 décibel sur 170 décibel). Ceci se traduit par une augmentation de la précision du tir ainsi que par une réduction de la gêne pour le chasseur, ses chiens ainsi que la faune sauvage, occasionnée par le claquement du coup de carabine.

Selon la loi sur les armes et munitions du 15 mars 1983, les silencieux appartiennent à la classe des armes prohibées soumises à autorisation¹. Cependant, le règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 concernant l'emploi des armes et munitions de chasse, les moyens autorisés pour l'exercice de la chasse ainsi que l'emploi du chien de chasse interdit actuellement l'emploi d'armes munies de silencieux pour l'exercice de la chasse.

Le présent projet prévoit de supprimer cette interdiction.

La Chambre d'Agriculture accueille positivement cette ouverture. Selon elle il faut garantir que les moyens de chasse soient assez flexibles pour permettre une gestion cynégétique efficace.

* * *

¹ Art. 1^{er}, catégorie II. Armes et accessoires d'armes soumis à autorisation, point j de la loi du 15 mars 1983 sur les armes et munitions.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pol Gantenbein

Secrétaire général